

## Candidater à l'appel à projet du partenariat européen Driving Urban Transition (DUT)

### AAP 2025

Ouverture de l'AAP : 1<sup>er</sup> septembre 2025

Clôture de la phase 1 : 17 novembre 2025

#### **Avertissement :**

Ce document présente une information, à date, sur les sujets de recherche possiblement proposés pour l'appel 2025 du [partenariat européen « Driving Urban Transition » \(DUT\)](#), qui sera ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Il ne présage donc pas de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations. Les partenaires devront exclusivement s'appuyer sur le texte officiel de l'appel pour déposer leurs projets.

11 juillet 2025

### Table des matières

1. Le partenariat DUT et son appel annuel.....	2
2. Qui peut candidater ?.....	2
3. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques.....	3
Positive Energy District (PED).....	4
15 minutes City (15mC).....	4
Circular Urban Economies (CUE).....	5
4. Ce que doit comporter la candidature .....	5
5. Une orientation vers la recherche ou vers l'innovation .....	5
6. Les modalités de financement .....	6
7. Le processus d'évaluation.....	9
8. Les points d'attention pour une proposition de qualité.....	10
9. Calendrier et modalités de soumission.....	11
Annexe : les 9 sujets sur les 3 domaines thématiques (3 par domaine) .....	13

## 1. Le partenariat DUT et son appel annuel

Le partenariat *Driving Urban Transitions* (DUT) s'appuie sur les réalisations de l'initiative de programmation conjointe (JPI) Urban Europe créée en 2010 pour **relever les défis urbains** mondiaux, avec l'ambition de **développer un pôle européen de recherche et d'innovation (R&I) sur les questions urbaines** et de créer des solutions européennes au moyen d'une recherche coordonnée.

DUT est un partenariat co-financé du programme européen de R&I Horizon Europe. Doté d'un budget d'environ 450 M€ sur la période 2022 – 2028, DUT développe de nombreuses activités, dont un appel à projet (« call ») annuel, regroupant plusieurs sujets de recherche (env. 60M€/an). **Cette note d'information se concentre sur cet appel à projet.**

**L'objectif de cet AAP est de soutenir des projets transnationaux de recherche et/ou d'innovation** qui aident les villes à relever les **défis urbains** et à opérer une transition vers un avenir climatiquement neutre et résilient pour tous. Dans cet appel, les défis sont regroupés en trois piliers thématiques appelés "Transition Pathways" : **les quartiers à énergie positive** (Positive Energy Districts, PED), **la ville du quart d'heure** (15-minute city, 15mC) et **les économies urbaines circulaires** (Circular Urban Economies, CUE).

DUT est un partenariat regroupant les agences de financement nationales/régionales des 27 pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, **France**, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Il convient de vérifier la bonne participation de ces pays dans le document final de l'appel (publié à l'ouverture de l'appel en septembre)<sup>1</sup>.

Chaque proposition doit impliquer, au minimum, **trois partenaires de trois pays** figurant sur cette liste et pouvant prétendre à un financement par leurs agences de financement nationales/régionales respectives, **et inclure une municipalité ou une autorité locale**. La valeur ajoutée de la collaboration transnationale doit être clairement indiquée.

DUT est en complémentarité avec la Mission Villes pour stimuler les transformations urbaines face au défi de la neutralité climatique<sup>2</sup>.

## 2. Qui peut candidater ?

Les candidats sont définis comme des organisations/institutions/entreprises (**c'est-à-dire des entités juridiques**) qui demandent un financement. Les demandeurs peuvent être :

- les organismes de recherche (universités, collèges universitaires, instituts de recherche ou autres entités ayant des activités de recherche). L'appel est ouvert à un large éventail de

---

<sup>1</sup> Pays confirmés au moment de la publication de la note : Belgique, Croatie, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Espagne, Suisse.

<sup>2</sup> (<https://www.horizon-europe.gouv.fr/mission-villes-intelligentes-et-neutres-en-carbone-30228>)

disciplines scientifiques et accueille les approches interdisciplinaires. Il vise à soutenir un large éventail de propositions, de la recherche à l'innovation et à la mise en œuvre. Un chercheur principal (CP) sera défini comme la personne qui est le chercheur principal d'un candidat<sup>3</sup>.

- les entreprises et les organisations commerciales,
- les autorités publiques urbaines<sup>4</sup> telles que les autorités régionales, les communes (et communautés de communes, communautés urbaines et d'agglomération, métropoles ...) et leurs EPCI),
- les consommateurs et les représentants de la société civile (par exemple, les organisations locales et communautaires, les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les représentants des citoyens, etc.)

*Attention : des règles de financement relatives aux acteurs engagés peuvent différer selon les agences nationales (cf. chapitre 6).*

**Le candidat principal** est l'organisme responsable de la coordination et de la gestion du projet (c'est-à-dire le coordinateur du projet). Il sera le point de contact avec le secrétariat de l'appel DUT au nom de l'ensemble du consortium et est responsable de la gestion administrative de l'ensemble du projet.

**Les co-candidats** sont des candidats autres que le candidat principal, éligibles pour un financement par une agence de financement. Il peut y avoir plus d'un co-candidat par pays participant. S'il y a plus d'un co-candidat d'un pays, l'un d'entre eux doit être identifié comme le Point de Contact National.

**Les partenaires de coopération** sont des partenaires qui ne sont pas éligibles pour un financement par les agences de financement mais qui peuvent être inclus dans un projet en tant que partenaires de coopération (partenaires associés qui ne reçoivent directement de financement mais qui peuvent contribuer au projet sous diverses formes).

La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois.

### 3. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques

Pour chaque pilier thématique ci-dessous, trois sujets (« topics ») sont définis. Le contexte, les problèmes et les opportunités qui définissent chaque sujet sont présentés, en des termes **qui visent à inspirer des idées de recherche et d'innovation, ainsi que des exemples de résultats et d'effets attendus** qui peuvent être traités soit par l'approche orientée vers la recherche, soit par l'approche orientée vers l'innovation.

---

<sup>3</sup> Un chercheur principal (CP) ne peut participer qu'à un maximum de deux propositions, et une seule fois en tant que CP d'un demandeur principal

<sup>4</sup> Les consortiums doivent inclure au moins une autorité gouvernementale urbaine (ville, municipalité ou entité fournissant des services urbains clés), soit en tant que candidat principal, soit en tant que co-candidat, soit en tant que partenaire de coopération.

15-minute City (15mC)	Positive Energy Districts (PED)	Circular Urban Economies (CUE)
<p><b>Topic 1</b> : Prochaines étapes pour la mobilité urbaine multimodale, en s'appuyant sur l'expérience de déplacement</p> <p><b>Topic 2</b> : Repenser le stationnement – transformer les politiques de stationnement urbain</p> <p><b>Topic 3</b> : Élaboration des politiques de mobilité dans un contexte de contestation radicale</p>	<p><b>Topic 1</b> : Favoriser une transition juste : les stratégies PED dans le logement social et subventionné</p> <p><b>Topic 2</b> : Garantir un impact socio-économique positif : les PED dans les économies locales et les marchés énergétiques</p> <p><b>Topic 3</b> : Les PED dans les stratégies de chauffage et de refroidissement urbains</p>	<p><b>Topic 1</b> : Infrastructures vertes et sociales résilientes</p> <p><b>Topic 2</b> : Tourisme durable : avantages et défis de la circularité</p> <p><b>Topic 3</b> : Marchés publics pour favoriser la végétalisation urbaine et la circularité</p>

- Annonce de l'AAP sur le site de DUT : <https://dutpartnership.eu/dut-call-2025/>
- Draft de l'AAP DUT 2025 : [https://dutpartnership.eu/wp-content/uploads/2025/07/DUT-Call-2025\\_Call-Text.pdf](https://dutpartnership.eu/wp-content/uploads/2025/07/DUT-Call-2025_Call-Text.pdf)

**Une synthèse en français de ces topics figure en annexe.**

### Positive Energy District (PED)

Les PED reposent sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, la production (locale) d'énergie à partir de sources renouvelables et la flexibilité énergétique, et seront connectés au système énergétique national et européen. L'**approche intégrative réclamée** comprend des perspectives technologiques, mais aussi spatiales, réglementaires, juridiques, financières, environnementales, sociales et économiques.

Contact :

Anne GRENIER, ADEME ([anne.grenier@ademe.fr](mailto:anne.grenier@ademe.fr))

Amina GHORBEL, ANR ([Amina.GHORBEL@agencerecherche.fr](mailto:Amina.GHORBEL@agencerecherche.fr))

### 15 minutes City (15mC)

Le 15mC cherche à établir **des quartiers intégrés et à usage mixte au sens large**, ce qui est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports et de la logistique. Le 15mC veut tenir compte de la diversité des modes de vie contemporains, y compris sur les aspects numériques, et favoriser des villes climatiquement neutres, vivables et inclusives.

L'objectif est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations dans des contextes de co-création.

Contacts :

Claude MARIN-LAMELLET, UGE [claudemarinelamellet@univ-eiffel.fr](mailto:claudemarinelamellet@univ-eiffel.fr)

## **Circular Urban Economies (CUE)**

Ce pilier vise à soutenir la planification et la conception d'espaces urbains inclusifs soutenus par des flux de ressources circulaires. **La circularité ne doit pas être perçue comme un objectif en soi, mais plutôt comme un outil permettant d'atteindre l'objectif de transitions urbaines durables.** Il encourage dès lors la conception d'une multitude d'outils et d'approches qui combinent les efforts visant à accroître l'efficacité des ressources urbaines et l'habitabilité afin de relever un certain nombre de défis. Il s'agit ainsi de répondre à la question de l'efficacité des outils numériques, et de leur application, pour faciliter le partage des ressources urbaines et la circularité sans exclure aucun groupe social ; à la question de l'équilibre entre mesures incitatives et dissuasives et enfin à la question de la conception et d'une mise en œuvre juste des mesures de partage des ressources et de circularité.

### Contacts :

Nadège BOUQUIN, ANRT ([bouquin@anrt.asso.fr](mailto:bouquin@anrt.asso.fr))

Anne RUAS, UGE ([anne.ruas@univ-eiffel.fr](mailto:anne.ruas@univ-eiffel.fr))

## **4. Ce que doit comporter la candidature**

Le formulaire de réponse demande de décrire les objectifs, de couvrir la portée et les thèmes de l'appel, les règles de participation et les procédures d'élaboration des propositions et de mise en œuvre des projets.

**Les travaux de recherche menés doivent avoir des résultats tangibles sur les prises de décision** (y compris les sphères publiques et privées ainsi que les communautés) et les innovations (technologiques, organisationnelles et institutionnelles ainsi que sociales) des impacts sur la transformation des modèles en place.

Les propositions doivent clairement présenter :

- comment les parties prenantes seront engagées, contribueront au projet et seront impliquées dans la diffusion et l'utilisation des résultats ;
- leur plan de communication et de diffusion à grande échelle de leurs produits et résultats, et décrire leur stratégie d'utilisation à plus long terme des résultats du projet.

## **5. Une orientation vers la recherche ou vers l'innovation**

L'objectif pour les trois piliers thématiques est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations pour les villes dans des contextes de co-création, reconnaissant les différents contextes urbains et se concentrant sur la transférabilité.

Deux axes « recherche » et « innovation » sont possibles sans les considérer comme contradictoires mais plutôt comme un continuum sachant que la plupart des projets sont généralement un mélange des deux.

Les candidats sont invités à identifier et à indiquer laquelle des approches suivantes est la plus adaptée à leur projet, en fonction de l'objectif principal :

➤ **une "approche plus orientée vers la recherche" (ROA)** pour soutenir les projets visant à produire des connaissances, à analyser des données, à mieux comprendre et modéliser des phénomènes et à développer une expertise et des outils qui seront utiles aux parties prenantes, aux praticiens et aux décideurs politiques. Cette orientation accueille des propositions principalement axées sur la **recherche stratégique<sup>5</sup> et/ou appliquée** ;

➤ **une "approche plus orientée vers l'innovation" (IOA)** pour soutenir les projets visant à développer ou à améliorer des solutions pratiques et opérationnelles - technologiques et organisationnelles - pour les entreprises, les collectivités locales et les autorités chargées du transport urbain et de l'aménagement urbain, ainsi que la gestion et l'expérimentation de ces solutions. Cette orientation R&I (appelée IOA moving forwards) accueille des propositions principalement axées sur la **recherche appliquée<sup>6</sup> et l'innovation** ;

Alors que la recherche urbaine stratégique et la recherche urbaine appliquée sont toutes deux axées sur la production de connaissances, "l'innovation urbaine et sa mise en œuvre" promeuvent la création ou l'avancée réelle vers de nouvelles politiques, pratiques, services, produits ou processus - tels que des systèmes intégrés, des outils, des services et des données – de manière à ce que les premiers impacts aient déjà lieu pendant la phase du projet. Les initiatives doivent donc être axées sur l'expérimentation, les tests, la mise en œuvre, l'évaluation et la diffusion des résultats, et sont toujours menées en étroite collaboration avec les parties prenantes.

## 6. Les modalités de financement

Le principe des partenariats co-financés (dont DUT) repose sur le financement des acteurs de chaque pays par les agences de ce même pays. Chaque agence de financement nationale/régionale fournit donc les fonds directement à ses bénéficiaires éligibles, conformément aux règles et règlements des agences. En France, l'agence de financement est l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

Il n'y a pas de limites minimales ou maximales fixes pour la taille d'un projet. La plupart des projets devraient avoir un budget total d'environ 1 à 2 millions d'euros.

---

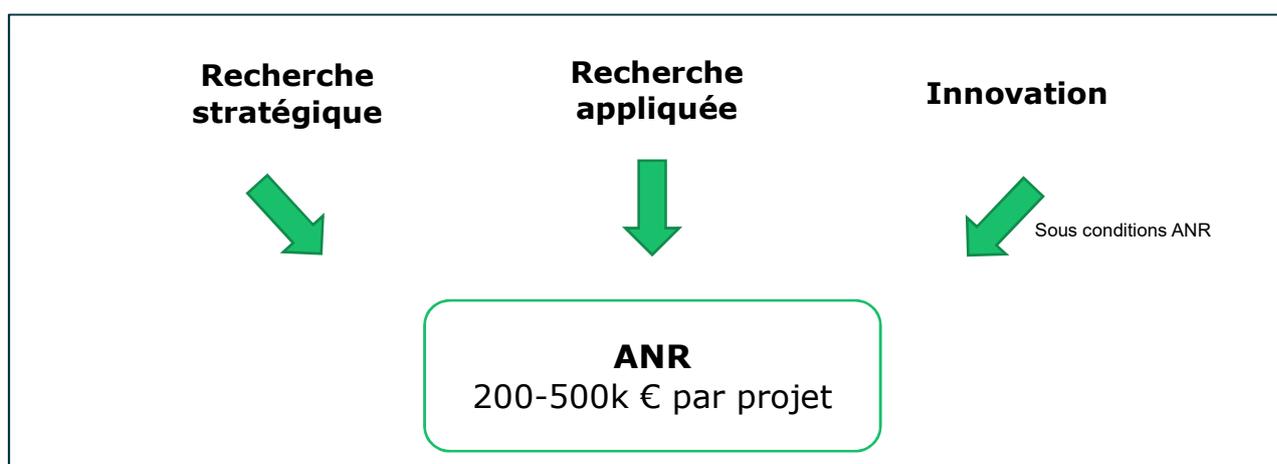
<sup>5</sup> La "recherche urbaine stratégique" est définie comme des activités de recherche motivées par le désir de connaître, de comprendre et d'expliquer le fonctionnement et l'interaction des villes dans tous les domaines et secteurs. Selon cette définition, la recherche stratégique urbaine englobe des approches qualitatives et quantitatives, et des exemples peuvent être trouvés dans toutes les disciplines universitaires.

<sup>6</sup> La recherche urbaine appliquée concerne la manière dont les responsables municipaux, les citoyens, les praticiens et d'autres personnes peuvent influencer et interagir avec une ville, dans le but de l'améliorer ou de l'adapter à certains égards. Dans la recherche urbaine appliquée, il est possible d'impliquer des citoyens et des représentants d'institutions non universitaires (ONG, organisations de citoyens, entreprises, autorités publiques...) dans les projets, afin d'apporter le point de vue des praticiens et de coproduire des connaissances pertinentes pour les utilisateurs.

Pour la France, le financement par appel (et donc à répartir sur l'ensemble des « topics » de cet appel) est de 3 millions d'euros par l'ANR. Le financement ne transite pas par l'Europe et suit les règles habituelles nationales. Les parties prenantes peuvent être associées au projet en tant que partenaires à part entière (notamment pour les propositions de R&I), ou en tant que partenaires de coopération associés qui ne reçoivent pas directement de financement mais peuvent contribuer au projet sous diverses formes (comité de pilotage, conseiller, fournisseur de données...).

Les projets doivent se déclarer comme répondant à l'une des trois catégories suivantes (selon le degré de maturité des travaux)

- Recherche stratégique
- Recherche appliquée
- Innovation



**Les sujets déclarés comme « recherche stratégique » et « recherche appliquée » peuvent donner lieu à une aide de la part de l'ANR.** Dans un projet de « recherche stratégique » et « recherche appliquée », des activités d'innovation peuvent être financées par l'ANR mais devront rester marginales par rapport aux activités de recherche réalisées par ces partenaires demandant un financement. **L'ANR peut également financer des partenaires français dans des projets dits « IOA » mais sous réserve** qu'ils effectuent essentiellement des tâches de recherche (et si c'est de la recherche technologique, à des TRL situés principalement entre 1 et 5) et qu'ils se conforment aux autres règles de financement ANR.

#### Quelques règles liées à un financement ANR :

Le financement des partenaires suit les règles suivantes

- Les entités de recherche publique (universités, centres de recherche, écoles et centres de formations) peuvent bénéficier d'une aide ;
- Les autres entités (entreprises, collectivités, ...) peuvent bénéficier d'une aide à condition que le projet comprenne une entité de recherche publique nationale.

L'aide s'élève habituellement à 350 k€ par projet, et jusqu'à 500 k€ maximum par projet (c'est-à-dire pour l'ensemble des partenaires nationaux, et non par partenaire). Elle est modulée en fonction de l'ambition du projet, du nombre de partenaires français, et du statut du bénéficiaire (coordinateur ou partenaire).

Il existe deux types de financement : **à coût marginal** ou **à coût complet**.

Les bénéficiaires **à coût marginal** sont les suivants : Etablissements publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP/EPCSCP), Etablissements Publics Administratifs (EPA).

Le coût marginal exclut la rémunération des personnels permanents et les frais d'environnement de ces personnels. Il comprend les autres coûts liés à la réalisation du projet : frais de personnels non-permanents, instruments/matériel, bâtiments/terrains, prestation de service et frais généraux. Le taux d'aide applicable aux bénéficiaires à coût marginal est de 100%.

Les bénéficiaires **à coût complet** sont les suivants : entreprises, sociétés, associations.

Le coût complet inclus l'ensemble des coûts liés au projet : frais de personnels (permanents et non-permanents), instruments/matériel, bâtiments/terrain, prestation de service, frais généraux. Le taux d'aide accordé à ces bénéficiaires à coût complet est soumis à un plafonnement, indiqué ci-dessous :

<b>Catégories de recherche</b>	<b>Taux maximum pour les PME (petites et moyennes entreprises) applicables au coût complet</b>	<b>Taux maximum pour les GE (grandes entreprises) applicables au coût complet</b>
<b>Recherche fondamentale</b>	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
<b>Recherche industrielle</b>	35% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
<b>Recherche industrielle</b> Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
<b>Développement expérimental</b>	35% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles
<b>Développement expérimental</b> Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles

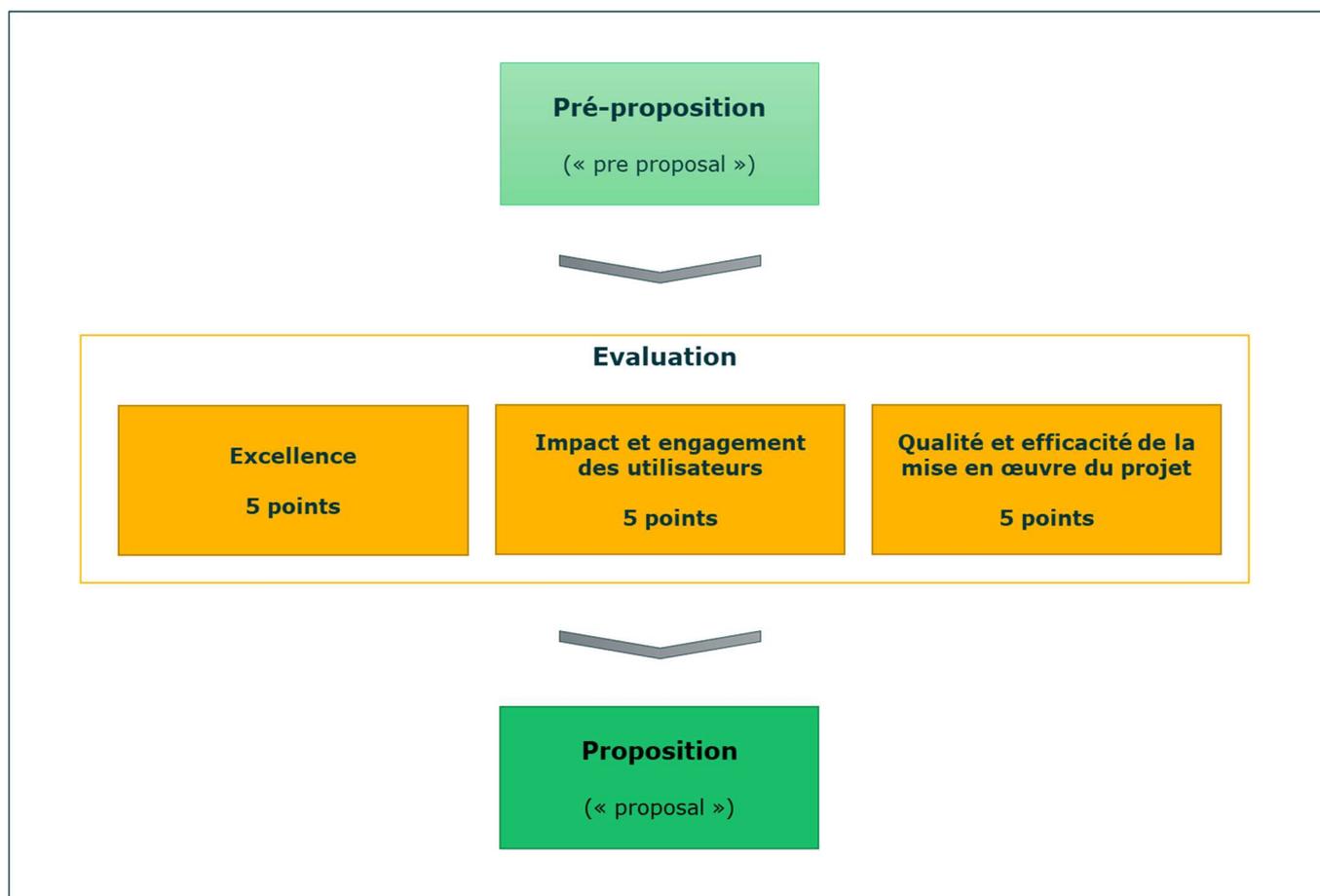
Le détail des coûts admissibles est accessible dans le règlement financier de l'ANR : [ANR-RF-06072023.pdf](#)

Contacts :

Pour plus d'informations sur ces sujets de modalités de participation y compris sur les questions d'éligibilité aux financements de l'ANR, prendre contact avec :

Pascal BAIN, ANR ([pascal.bain@agencerecherche.fr](mailto:pascal.bain@agencerecherche.fr)) et Amina GHORBEL, ANR ([Amina.GHORBEL@agencerecherche.fr](mailto:Amina.GHORBEL@agencerecherche.fr))

## 7. Le processus d'évaluation



Les partenaires d'un projet sont invités à soumettre une pré-proposition (« pre proposal ») synthétique. Si elle est retenue à ce stade, une proposition de projet plus complète (« proposal ») devra être soumise, et donnera lieu à la décision de financement ou pas.

Après avoir été déclarées éligibles selon les critères transnationaux et nationaux/régionaux, les pré-propositions (puis les propositions) seront évaluées par un panel d'experts internationaux reconnus, indépendants des agences de financement. Chaque pré-proposition et proposition sera évaluée par au moins trois membres du panel d'experts.

Les modalités et critères d'évaluation sont décrits dans le texte de l'appel à projets sur le site de l'appel du partenariat DUT Call 2025 ([DUT Draft Call 2025](#)). Ainsi, certains sous-critères diffèrent si le projet est plus axé sur la recherche ou sur l'innovation, et un ajustement est également prévu dans l'évaluation entre une expertise académique et une expertise plus pratique.

### Les critères pour les pré-propositions et les propositions :

a) **Excellence (5 points)** : Clarté et pertinence des objectifs, Crédibilité de l'approche proposée et solidité du concept, Valeur ajoutée de la coopération transnationale.

*Sous critère recherche* : originalité et contribution à de nouvelles connaissances

*Sous-critère innovation* : caractère innovant

**b) Impact et engagement des utilisateurs (5 points)** : Pertinence par rapport aux thèmes de l'appel ; Intégration de la diversité et des perspectives de genre dans le plan et les objectifs du projet, le cas échéant ; Engagement des parties prenantes (par exemple, les communautés, les villes, les décideurs politiques, les régulateurs, les ONG ou l'industrie).

*Sous critère recherche* : potentiel sur des informations à caractère sociétal

*Sous-critère innovation* : potentiel de marché du projet.

**c) Qualité et efficacité de la mise en œuvre du projet (5 points)** : Composition, qualité et adéquation de l'expérience et de l'expertise du consortium pour atteindre les objectifs du projet (y compris l'interdisciplinarité, la collaboration intersectorielle et les aspects de co-création, le cas échéant) ; Complémentarité et équilibre des contributions substantielles des partenaires du consortium ; Faisabilité et adéquation du calendrier ; Rapport qualité-prix global (les coûts sont réalistes et raisonnables par rapport à l'ambition du projet, aux résultats et à l'impact attendu).

Le système de notation attribue de 0 à 5 points sur chacun des trois critères principaux.

## 8. Les points d'attention pour une proposition de qualité

### Sur le fond

Les éléments d'attention sont, selon les 3 critères d'évaluation :

#### Critère « Excellence »

- Les projets doivent adopter une approche transdisciplinaire et de préférence co-créative dès les premières étapes
- Les projets doivent s'appuyer sur les connaissances et les expériences acquises sur le même sujet dans le cadre de programmes de R&I européens, nationaux et régionaux antérieurs. À cet égard, il est nécessaire d'indiquer comment les projets se positionnent par rapport à l'état de l'art décrit (en particulier issus de JPI Urban Europe / DUT). Insister sur l'originalité, ce que le projet apporte « en plus »
- Méthodologie de travail à détailler
- Intégrer des considérations de diversité dans les propositions soumises, ce qui implique la prise en compte des populations sous-représentées dans les recherches prévues, et le cas échéant la question du genre.

#### Critère « Impact »

- Bien décrire le contexte et les enjeux avant de décrire les travaux proposés. S'appuyer sur les orientations politiques et stratégiques européennes, en citant les communications / textes clés<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> On rappelle à ce propos que Les villes et les zones urbaines sont au coeur des transformations nécessaires pour que l'Union européenne (UE) atteigne les objectifs de l'accord vert européen (European Green Deal) et remplisse les engagements liés aux objectifs de développement durable (SDG) de l'Agenda 2030 des Nations unies (ONU), au nouvel agenda urbain d'ONU-Habitat, à l'agenda urbain de l'Union européenne, à l'accord de Paris et au soutien du mouvement New European Bauhaus (NEB).

- Prendre en compte les besoins des utilisateurs, leur participation active dans le projet
- La collaboration mentionnée doit pouvoir montrer comment le transfert des connaissances et des ressources est prévu. La valeur ajoutée du consortium transnational doit être démontrée clairement. Insister sur les éléments de valorisation, dissémination, travail collaboratif avec les parties prenantes (territoires...) pendant et après le projet.

#### Critère « Mise en œuvre »

- La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois. L'ambition du projet doit être compatible avec le partenariat et le calendrier
- Bien expliquer la complémentarité des partenaires, le travail en commun (yc travaux passés), éviter des Work Packages trop disjoints.
- Equilibrer les rôles / budgets des partenaires, inclure des « end users » autant que possible
- Apporter une attention particulière à la diversité et à l'équilibre entre les sexes dans la composition du consortium, mais aussi à l'inclusion de perspectives et d'analyses de la diversité dans les activités de R&I.

#### **Sur la forme**

La présentation et la rédaction sont à soigner (faciliter le travail de lecture de l'évaluateur)

L'objectif de la pré-proposition est avant tout de montrer qu'on a compris l'enjeu du topic, donner envie de développer le projet et d'être crédible. Le « détail » sera apporté dans la « proposition ».

- Partir du général pour aller ensuite au plus spécifique (« story telling »)
- Bien expliciter le / les verrous traités, les réponses apportées (en quelques mots, assez tôt dans la proposition – avant de développer par la suite)
- Concentrer les messages sur le contenu et les approches développées
- Reprendre les mots clés de l'appel
- Eviter les phrases trop longues et complexes

## **9. Calendrier et modalités de soumission**

Le calendrier du call 2025 est le suivant :

- Ouverture de l'appel : 1 septembre 2025
- Journée d'information (de la part du partenariat DUT) : 9 septembre 2025
- Clôture pour l'étape 1 (pré proposition) : 17 novembre 2025 à 13h CET
- Clôture pour l'étape 2 (proposition) : 23 avril 2026 à 13h CEST
- Annonce des résultats : Juillet 2026
- Début des projets : fin 2026/début 2027

**Aucune modification fondamentale initiée par les seuls candidats entre la pré-proposition et la proposition complète ne sera acceptée.** A savoir :

- les objectifs du projet énoncés dans la pré-proposition ne peuvent être modifiés,
- le demandeur principal doit rester le même, sauf en cas de force majeure,

- le consortium (co-candidats) doit rester le même (à l'exception des possibilités d'élargissement autorisées explicitement par le secrétariat de l'appel, voir section 4.1),
- seuls des changements mineurs sur la demande de financement par agence de financement peuvent être autorisés (sauf dans le cas de l'ajout de partenaires d'élargissement).

**Pour la construction de partenariats**, vous pouvez utilement vous appuyer sur les réseaux des universités et des laboratoires de votre territoire, sur les pôles de compétitivité, sur le Matchmaking de DUT (<https://dut-call-2025.b2match.io/>) et le Groupe Miroir Ville français <https://www.pinville.fr/groupe-miroir/presentation/>. Des informations et documents fournis par le Groupe Miroir Ville sont disponibles sur le site du PIN Ville (<https://www.pinville.fr>), par exemple le lancement de l'appel 2025 avec toutes les informations nécessaires, y compris l'explicitation des sujets de recherche et les modalités de participation et de financement.

#### **Plus d'informations générales sur le partenariat :**

- Sur le programme Horizon Europe : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Sur les partenariats, dont DUT :
  - <https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111>
  - <https://dutpartnership.eu/>

#### **Contacts Ministères :**

*Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche (MTEBFMP)*

Patricia ROCHE, CGDD, [patricia.roche@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.roche@developpement-durable.gouv.fr)

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche (MESR)*

Pierre PACAUD, DGRI, [pierre.pacaud@recherche.gouv.fr](mailto:pierre.pacaud@recherche.gouv.fr)

## Annexe : les 9 sujets sur les 3 domaines thématiques (3 par domaine)

### I - Ville du quart d'heure

Le thème Ville du quart d'heure (15mC) aborde les défis de la mobilité urbaine, de la logistique, de l'espace public et des politiques de proximité afin de promouvoir la mise en œuvre de quartiers neutres sur le plan climatique et résilients pour tous. Il s'appuie sur des projets de recherche et d'innovation pour présenter une mosaïque d'approches qui favorisent les transitions en matière de mobilité. Le 15mC TP vise à permettre l'analyse, le développement et le test d'idées, d'outils et d'innovations pour les villes du quart d'heure dans des cadres co-créatifs et transdisciplinaires.

#### Sujets de l'appel 15mC

1. Prochaines étapes pour la mobilité urbaine multimodale, en s'appuyant sur l'expérience de voyage
2. Réimaginer le stationnement - transformer les politiques de stationnement urbain
3. L'élaboration de politiques de mobilité dans un contexte de contestation radicale

#### 1. Prochaines étapes pour la mobilité urbaine multimodale, en s'appuyant sur l'expérience de voyage : questions

- Quelles méthodes innovantes (par exemple les carnets de voyage, la cartographie participative, la détection passive) peuvent être utilisées pour collecter des données nuancées et concrètes sur les expériences de voyage de porte à porte des personnes, quels que soient les modes et les contextes ?
- Comment les divers besoins et points de vue des usagers des transports sur leur expérience de voyage de porte à porte peuvent-ils être mieux exploités et intégrés dans la planification de systèmes de mobilité urbaine multimodaux de haute qualité ?
- Quelles stratégies, politiques et approches favorisent l'intégration efficace des transports publics, de la mobilité active et partagée et des solutions pour le dernier kilomètre ? Comment surmonter les obstacles infrastructurels, juridiques et numériques ?
- Comment l'intégration multimodale peut-elle être réalisée au mieux dans des contextes différents et des villes de tailles différentes, en accordant une attention particulière aux transferts « en douceur » entre les modes (par exemple, efficacité, sécurité, stationnement des vélos, etc.)
- Comment les besoins et les perspectives des communautés locales, des entreprises et des associations peuvent-ils être intégrés dans la co-conception et la mise en œuvre de solutions multimodales axées sur le quartier ?
- Comment les centres de mobilité et les arrêts de transport peuvent-ils accroître l'attractivité locale, l'adaptation au climat et la qualité de l'espace public et servir d'ancrage au quartier ?

#### 2. Réimaginer le stationnement - transformer les politiques de stationnement urbain : questions

- Comment des stratégies intégrées et ambitieuses de gestion du stationnement peuvent-elles promouvoir au mieux des transitions équitables et soutenues de la mobilité urbaine en réduisant la dépendance à l'égard des voitures privées et la domination du stationnement dans l'espace urbain ?
- Quelles sont les données, les méthodologies et les partenariats (inhabituels) nécessaires pour éclairer la transformation de la dynamique du stationnement urbain ?
- Quels mécanismes peuvent améliorer le suivi, l'évaluation et l'adaptation des politiques de stationnement ?

- Quels effets, co-bénéfices et rebonds potentiels peuvent être générés par la gestion du stationnement, en fonction des différents contextes des zones urbaines ?
- Quels modèles et incitations peuvent encourager le passage du stationnement sur voirie au stationnement hors voirie (déjà construit), tout en visant à réduire la dimension et l'impact du stationnement dans les zones urbaines ?
- Comment la gestion dynamique des trottoirs peut-elle optimiser l'affectation de l'espace urbain à différentes utilisations liées ou non à la mobilité ?
- Comment les villes peuvent-elles réformer les exigences minimales en matière de stationnement afin de réduire la dépendance à l'égard de la voiture, de donner la priorité aux options de transport durable et de les promouvoir ?
- Quels sont les éléments et les instruments qui peuvent contribuer à lutter contre la tendance à l'utilisation de véhicules plus grands et plus lourds dans les villes et à la décourager ?

### 3. L'élaboration de politiques de mobilité dans un contexte de contestation radicale : questions

- Quelles leçons peut-on tirer des études de cas sur la contestation alimentée par la désinformation dans la politique de mobilité urbaine ?
- Quels outils et stratégies peuvent aider les décideurs politiques à naviguer dans les débats polarisés et à contrer efficacement la désinformation ?
- Comment les décideurs politiques peuvent-ils faire la distinction entre les préoccupations légitimes et la résistance alimentée par la désinformation ?
- Comment les méthodes et les approches visant à communiquer sur les politiques de mobilité peuvent-elles s'appuyer sur une compréhension plus approfondie des besoins sous-jacents et des moteurs de la contestation ?
- Comment les processus participatifs peuvent-ils responsabiliser les diverses parties prenantes, y compris les groupes sous-représentés, et renforcer les partenariats en vue d'un débat plus inclusif et constructif ?
- Quelles sont les bonnes pratiques de co-conception des mesures de mobilité locale qui encouragent le dialogue ouvert et le compromis et qui peuvent être développées davantage ?

## II - Economies urbaines circulaires

La voie de transition des économies urbaines circulaires (CUE TP) vise à promouvoir des lieux, des communautés et des quartiers urbains qui sont soutenus par des flux de ressources circulaires et qui améliorent le bien-être de leurs habitants et de leurs écosystèmes. Elle encourage la planification et la conception urbaines caractérisées par un urbanisme régénérateur, favorisant la combinaison de principes circulaires, la végétalisation urbaine et l'égalité d'accès aux espaces et aux ressources urbaines.

### Sujets de l'appel CUE

1. Infrastructures vertes et sociales résilientes
2. Tourisme durable - bénéfices et défis circulaires
3. Marchés publics pour favoriser l'écologisation urbaine et la circularité

#### 1. Infrastructures vertes et sociales résilientes : questions

- Améliorer la biodiversité et l'utilisation publique : comment le fait de donner la priorité à des espèces végétales et animales spécifiques dans les espaces verts urbains peut-il améliorer la biodiversité tout en garantissant l'accessibilité et la fonctionnalité pour l'usage public ?

- Favoriser la santé et le bien-être : comment une infrastructure verte et sociale bien conçue peut-elle, par exemple, améliorer la santé physique et mentale, réduire la solitude et promouvoir l'interaction sociale et l'engagement communautaire ?
- Combiner les objectifs écologiques et sociaux : quels sont les stratégies et les modèles de gouvernance qui permettent de combiner efficacement les infrastructures vertes et sociales pour créer des espaces multifonctionnels qui répondent à la fois aux besoins écologiques et sociaux ?
- Gouvernance et gestion pour la durabilité : quelles sont les pratiques de gestion efficaces, les réformes organisationnelles internes, la collaboration intersectorielle et les pratiques de planification participative nécessaires pour garantir la durabilité et la résilience des écosystèmes urbains ?
- Solutions fondées sur la nature pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci : comment les solutions fondées sur la nature, telles que la restauration des zones humides et les espaces verts résistant aux inondations, peuvent-elles aider les villes à atténuer le changement climatique et à s'y adapter en vue d'atteindre la neutralité climatique, tout en remplissant des fonctions sociales ?
- Conception inclusive et résiliente : comment les espaces verts urbains peuvent-ils être conçus de manière à être inclusifs, en garantissant l'accessibilité à tous les groupes socio-économiques et aux personnes de toutes capacités, en tous lieux ? Comment les espaces résilients peuvent-ils être co-créés à l'aide du design et des pratiques artistiques ?

## **2. Tourisme durable - bénéfices et défis circulaires**

- Gentrification, prix du logement et de l'alimentation : comment les villes et les régions peuvent-elles lutter contre l'embourgeoisement dû au tourisme et l'augmentation des prix des logements et des denrées alimentaires, tout en préservant l'accessibilité financière, la créativité et le dynamisme social, économique et culturel au niveau local ?
- Politiques innovantes pour un tourisme durable : quelles politiques, stratégies et cadres réglementaires innovants peuvent garantir des logements abordables tout en équilibrant des économies touristiques dynamiques et une distribution équitable des flux de visiteurs au niveau local ?
- Répartition équitable des bénéfices du tourisme : comment les bénéfices du tourisme peuvent-ils être répartis plus équitablement entre les communautés locales, afin de garantir des gains économiques et sociaux partagés ?
- Soutenir l'entrepreneuriat local dans le tourisme : quels modèles touristiques peuvent promouvoir l'entrepreneuriat communautaire, le partage des revenus et les pratiques de planification participative pour contrer la spéculation immobilière et le surtourisme ?
- Pratiques touristiques durables : quelles pratiques durables peuvent réduire les déchets liés au tourisme et intégrer les principes de l'économie circulaire, tels que les emballages réutilisables, les systèmes de recyclage locaux et la consommation responsable ?
- Intégration de l'alimentation locale et de l'approvisionnement durable : comment les entreprises touristiques peuvent-elles renforcer les liens avec les producteurs locaux de denrées alimentaires et surmonter les difficultés logistiques pour promouvoir l'approvisionnement alimentaire durable et soutenir les économies régionales ?

## **3. Marchés publics pour favoriser l'écologisation urbaine et la circularité : questions**

- Donner la priorité à la réutilisation et au recyclage dans les marchés publics : comment les marchés publics peuvent-ils donner la priorité, par exemple, à la construction, aux matériaux, à la conception, à l'ingénierie et/ou à l'urbanisme, aux produits et services conçus pour être réutilisés, réparés et recyclés afin de réduire les déchets et de préserver les ressources ?
- Favoriser les chaînes d'approvisionnement locales et résilientes : quel rôle les marchés publics peuvent-ils jouer pour favoriser les chaînes d'approvisionnement locales et résilientes qui soutiennent les pratiques urbaines circulaires et la durabilité ?

- Encourager l'innovation circulaire chez les fournisseurs : quelles mesures incitatives peuvent être mises en œuvre pour encourager les fournisseurs à innover et à adopter des pratiques d'économie urbaine circulaire, telles que l'utilisation de matériaux secondaires et de produits remanufacturés liés à l'environnement bâti ?
- Atténuer les effets de l'urbanisation sur la biodiversité : quelles pratiques architecturales et de conception peuvent contribuer à atténuer les effets négatifs de l'urbanisation sur la biodiversité, et comment les processus de passation de marchés peuvent-ils soutenir ces pratiques ?
- Intégrer les solutions fondées sur la nature (SfN) dans les marchés publics : quels critères SfN peuvent être intégrés dans les processus de passation de marchés afin de relever les défis urbains et d'atténuer l'impact de l'urbanisation sur la biodiversité ?
- Collaboration pour les objectifs de l'économie circulaire : comment la collaboration intersectorielle entre les autorités publiques, les chercheurs et les industries créatives peut-elle débloquent des solutions innovantes qui alignent les stratégies d'approvisionnement sur les objectifs de l'économie circulaire, en garantissant des impacts systémiques sur les flux de déchets et les flux de matériaux dans l'environnement bâti ?
- Avantages sociaux et communautaires : comment les marchés publics pour l'écologisation urbaine et la circularité peuvent-ils bénéficier à divers groupes sociaux, promouvoir une plus grande implication de la communauté, soutenir les groupes marginalisés et favoriser la création d'emplois locaux ?

### III - Quartiers à énergie positive

La voie de transition des quartiers à énergie positive (PED TP) vise à développer des solutions innovantes pour la planification, la mise en œuvre à grande échelle et la reproduction des PED dans les zones urbaines et périurbaines d'Europe. En combinant l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable et la flexibilité énergétique au niveau local, les PED offrent et contribuent à des systèmes énergétiques abordables, des logements de qualité abordables et des économies locales compétitives, résilientes et inclusives pour les villes à travers les communautés énergétiques, contribuant ainsi aux objectifs européens tels que le plan SET et la mission de l'UE sur les villes intelligentes et climatiquement neutres.

#### Sujets de l'appel PED

1. Favoriser une transition juste : Stratégies PED dans les logements sociaux et subventionnés
2. Garantir un impact socio-économique positif : Les PED dans les économies locales et les marchés de l'énergie
3. Les PED dans les stratégies de chauffage et de refroidissement urbains

#### 1. Favoriser une transition juste : Stratégies PED dans les logements sociaux et subventionnés

- Comment les principes du DEP peuvent-ils être intégrés efficacement dans les nouveaux projets de construction de logements et dans la rénovation du parc résidentiel existant ?
- Quels sont les mécanismes réglementaires et financiers nécessaires pour surmonter les obstacles à l'adoption des PED dans le secteur du logement ?
- Comment les stratégies de logement s'appuyant sur les PED peuvent-elles répondre aux préoccupations d'équité sociale tout en garantissant la réalisation des objectifs de la transition énergétique ?
- Comment les résidents, en particulier les groupes à faibles revenus, peuvent-ils être efficacement et activement impliqués dans le processus ?
- Comment peut-on garantir une réduction des coûts énergétiques pour les résidents (utilisateurs finaux) et quelles preuves peut-on apporter ?

## **2. Garantir un impact socio-économique positif : Les PED dans les économies locales et les marchés de l'énergie**

- Quel est l'impact des PED sur les marchés locaux de l'énergie, notamment en ce qui concerne la tarification, l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité économique de l'énergie ? Comment les DEP doivent-ils être conçus pour avoir un impact positif sur les marchés de l'énergie ?
- Comment les PED peuvent-ils être efficacement intégrés dans les marchés nationaux et transnationaux de l'énergie, en tenant compte des structures réglementaires et incitatives ?
- Quel rôle les technologies intelligentes jouent-elles dans l'optimisation de l'efficacité énergétique et de la consommation, dans l'amélioration de la stabilité du réseau et dans l'accroissement de la flexibilité du marché ?
- Comment les PED peuvent-ils renforcer la résilience et la stabilité des réseaux énergétiques grâce à une production d'énergie décentralisée, à des solutions de stockage de l'énergie et à l'intégration avec les infrastructures existantes ?
- Quels sont les impacts socio-économiques des PED sur les communautés locales, notamment en termes de création d'emplois, d'interactions sociales et d'opportunités économiques ?

## **3. Les PED dans les stratégies de chauffage et de refroidissement urbains**

- Comment les PED peuvent-ils optimiser les réseaux de chauffage et de refroidissement urbains en tirant parti de l'énergie renouvelable excédentaire, de la récupération de la chaleur perdue et de l'infrastructure partagée pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions ?
- Quel est le rôle des technologies renouvelables et à faible teneur en carbone (systèmes géothermiques, pompes à chaleur, systèmes solaires thermiques et récupération de chaleur) dans la fourniture de solutions de chauffage et de refroidissement durables et évolutives au sein des PED ?
- Comment assurer un accès équitable et inclusif au chauffage et au refroidissement, en particulier pour les communautés vulnérables et à faibles revenus, tout en s'attaquant aux obstacles économiques et en prévenant la pauvreté énergétique ?
- Quels sont les facteurs clés pour la mise à l'échelle et la reproduction des modèles de chauffage et de refroidissement basés sur les PED dans différents contextes urbains, compte tenu des différences entre les systèmes centralisés et décentralisés et les infrastructures régionales ?
- Comment les cadres réglementaires et les incitations politiques peuvent-ils être adaptés pour soutenir l'intégration des DEP dans les stratégies de chauffage et de refroidissement urbains, et quel rôle les partenariats public-privé peuvent-ils jouer pour faciliter cette transition ?